



# GRANDIR DANS LES OUTRE-MER

ÉTAT DES LIEUX DES DROITS DE L'ENFANT

UN RAPPORT DE L'UNICEF EXPLIQUÉ AUX ENFANTS ET AUX JEUNES



CE LIVRET EST UNE DÉCLINAISON POUR ENFANTS DU RAPPORT DE PLAIDOYER "GRANDIR DANS LES OUTRE-MER" PUBLIÉ PAR L'UNICEF FRANCE. DESTINÉ AUX JEUNES À PARTIR DE 10 ANS, CE LIVRET EXPLIQUE CERTAINS ASPECTS DE LA SITUATION DES ENFANTS DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'OUTRE-MER ET L'APPLICATION DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT SUR CES TERRITOIRES. CETTE VERSION VULGARISÉE NE SE VEUT PAS EXHAUSTIVE : ELLE N'ABORDE QUE CERTAINS ASPECTS DE L'ÉTAT DES LIEUX PUBLIÉ PAR L'UNICEF FRANCE ET SE CONCENTRE SUR QUELQUES EXEMPLES DE TERRITOIRES.

En effet, chaque territoire d'Outre-mer est unique avec ses propres forces, qu'elles soient historiques, géographiques, culturelles, économiques... Par exemple, les territoires d'Outre-mer peuvent représenter une véritable mosaïque culturelle où différentes traditions et coutumes sont célébrées. Les populations qui composent ces territoires sont riches de différentes langues (sur les 75 langues reconnues comme « langues de France », 54 sont issues des Outre-mer), religions, croyances etc.

De plus, avec 80 % de la biodiversité nationale, la nature dans ces territoires regorge de trésors : allant de plages aux montagnes en passant par les forêts tropicales, les volcans jusqu'aux déserts arides. Petit ou grand, plus ou moins proche de l'Hexagone, plus ou moins autonome, chaque territoire est unique !

Afin d'expliquer les situations de non-respect des droits de l'enfant dans cette partie de la France de manière simplifiée, ce livret rassemble parfois les territoires qui rencontrent des problématiques similaires. Mais il est important de noter que les territoires d'Outre-mer ne sont pas un ensemble de territoires identiques bien que parfois les problématiques des enfants peuvent se ressembler.

Si tu souhaites avoir des explications plus précises sur la situation des enfants dans chaque territoire, tu peux demander à un adulte de t'aider à comprendre le rapport publié par l'UNICEF France (disponible le 20 novembre 2023) qui est plus détaillé !



"UNICEF" SIGNIFIE EN ANGLAIS "UNITED NATIONS INTERNATIONAL CHILDREN'S FUND", C'EST-À-DIRE LE FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE. C'EST L'ORGANISATION QUI VEILLE À CE QUE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT SOIT RESPECTÉE, PARTOUT DANS LE MONDE !

# POUR TOUS LES ENFANTS LES MÊMES DROITS !

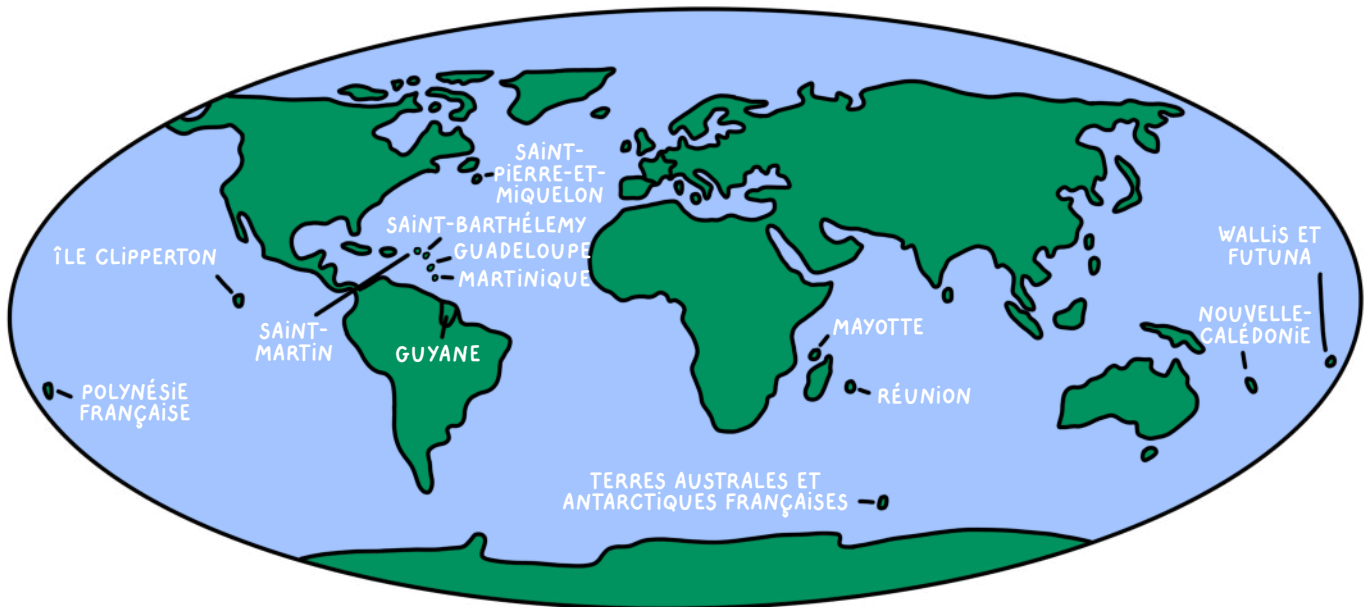
LES ENFANTS ONT DE NOMBREUX DROITS, COMME LES DROITS D'ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LES VIOLENCES, D'ALLER À L'ÉCOLE, D'EXPRIMER LEURS IDÉES... CES DROITS SONT ÉNONCÉS DANS LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE), UN ENGAGEMENT DE LA PART DES DIRIGEANTS ET DIRIGEANTES DU MONDE ENTIER À PROTÉGER CHAQUE ENFANT ET À FAIRE RESPECTER SES DROITS.



La France a signé cette Convention comme presque tous les pays du monde et doit donc faire respecter les droits de tous les enfants sur son territoire. Tous les enfants ont les mêmes droits, y compris ceux qui sont sans abri, qui fuient un conflit ou qui sont en situation de handicap... C'est l'article 2 « **mêmes droits pour tous** » de la CIDE. Pourtant certains enfants en France ont plus de difficultés que d'autres à exercer leurs droits au quotidien. L'UNICEF France dans le rapport « **Grandir dans les Outre-mer** » met en lumière certaines difficultés qui sont particulières aux enfants qui vivent dans les territoires d'**Outre-mer**\*.

LE SAVAIS-TU ?

MÊME SI LA MAJEURE PARTIE DU TERRITOIRE FRANÇAIS SE TROUVE EN EUROPE, DE NOMBREUX TERRITOIRES FRANÇAIS SE SITUENT SUR D'AUTRES CONTINENTS COMME L'AMÉRIQUE, L'OCÉANIE OU ENCORE L'AFRIQUE. COMME ILS SE SITUENT AU-DELÀ DES MERS PAR RAPPORT À L'HEXAGONE\*, CERTAINS LES APPELLENT "OUTRE-MER", TANDIS QUE D'AUTRES PRÉFÈRENT NOMMER TOUS LES TERRITOIRES PAR LEUR NOM.



Il y a 13 territoires d'Outre-mer en tout : la Guyane qui se trouve en Amérique du Sud, à côté du Brésil et 12 îles et archipels répartis partout sur la planète. Il y a la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin dans la mer des Caraïbes et Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'océan Atlantique. Il y a la Réunion et Mayotte dans l'océan Indien et la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française et l'île de Clipperton dans le Pacifique. Plus au Sud, on retrouve les Terres australes et antarctiques françaises. On appelle ces territoires les collectivités territoriales d'Outre-mer. Certains endroits sont très petits, d'autres plus grands, **chaque territoire est unique avec des réalités et modes de vie très différents !**



## LA PAUVRETÉ À HAUTEUR D'ENFANT

LA PAUVRETÉ TOUCHE DE NOMBREUX ENFANTS PARTOUT EN FRANCE, ET C'EST PARTICULIÈREMENT LE CAS DANS CERTAINS TERRITOIRES D'OUTRE-MER OÙ LE NIVEAU DE VIE EST NETTEMENT PLUS FAIBLE QUE DANS L'HEXAGONE.

En effet, il existe de nombreuses inégalités entre l'Hexagone et les territoires d'Outre-mer en raison du niveau de vie et de la pauvreté : les salaires peuvent être plus faibles, les familles avec un seul parent (donc avec un seul salaire) sont plus nombreuses, la nourriture peut coûter plus cher, et le chômage y est plus important... On peut expliquer ces inégalités par plusieurs raisons, notamment la distance géographique, l'isolement, plusieurs siècles d'exploitations des ressources et des populations... Les explications sont nombreuses et varient d'un territoire à l'autre. Lorsque les familles sont confrontées à la **pauvreté\***, il est fréquent que les droits de l'enfant ne puissent plus être correctement respectés. L'accès à l'éducation, à la nourriture, à des soins ou encore à un logement est, en effet, bien plus difficile lorsqu'on est en situation de pauvreté.

LA PAUVRETÉ  
TOUCHE 8  
ENFANTS SUR  
10 À MAYOTTE  
ET 6 SUR 10  
EN GUYANE.



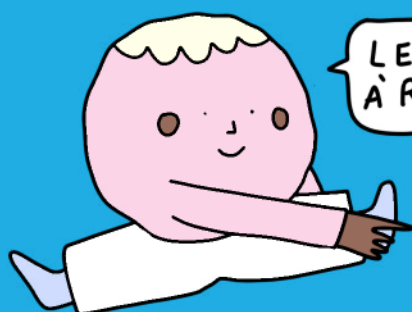
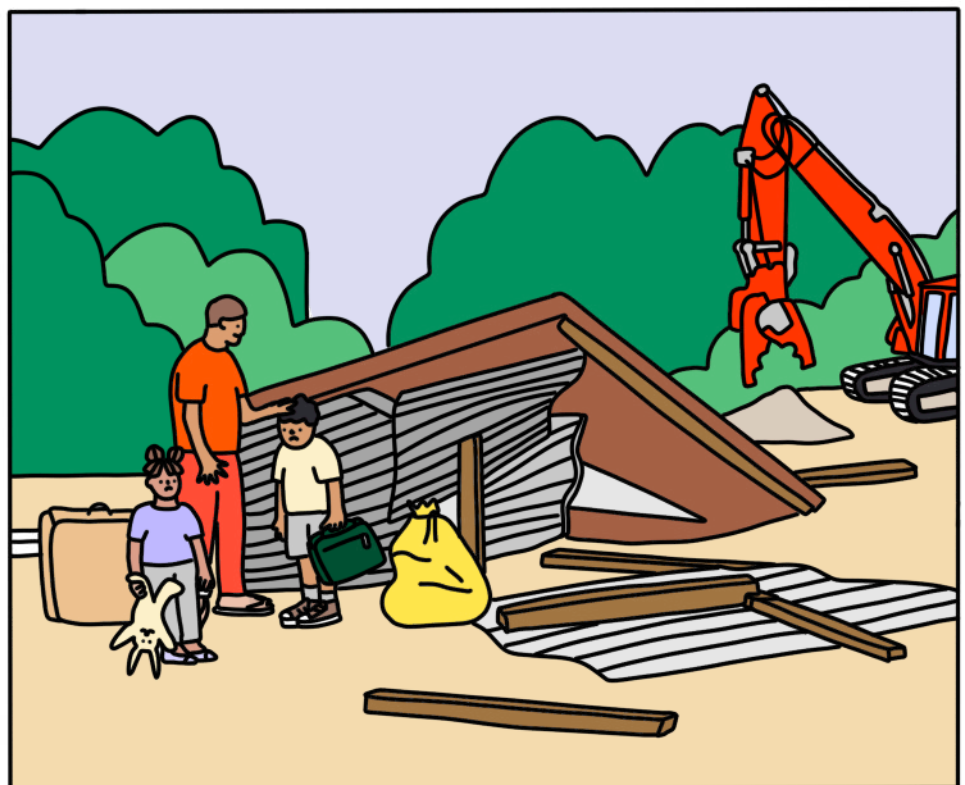
# 1 - LE DROIT À UN LOGEMENT SÛR

Aujourd'hui, dans les Outre-mer, de nombreux enfants ne peuvent pas exercer leur droit à un logement sûr. L'État met en œuvre des opérations pour réduire le nombre d'habitats fragiles (bidonvilles, squats et campements indignes), mais cela n'a pas toujours un impact positif sur les droits de l'enfant car de nombreuses familles se retrouvent sans solution de logement adapté. De plus, les logements peuvent y être fréquemment suroccupés (lorsqu'il y a trop de personnes qui habitent sous le même toit mais qu'il n'y a pas assez d'espace pour tout le monde). Avoir un logement digne et stable permet à chaque enfant de grandir dans un environnement sain et d'aborder son quotidien de façon plus sereine. Quand on ne vit pas dans un logement digne, il est plus difficile d'aller à l'école, d'y réussir et de se sentir bien dans sa vie.



## L'UNICEF RECOMMANDE DE :

- proposer des solutions adaptées pour les enfants et les familles **sans-domicile\*** ou en logement inadapté ;
- renforcer l'accès au logement pour les familles les plus pauvres.



## LES MOTS À RETENIR

### HEXAGONE :

Lorsque l'on regarde une carte de la France métropolitaine (la partie qui se trouve sur le continent européen), on distingue 6 traits que l'on peut relier les uns aux autres. On obtient alors une forme géométrique qui ressemble à un hexagone.

### PAUVRETÉ :

Lorsque qu'une personne n'a pas assez d'argent et ne peut pas répondre à ses besoins fondamentaux comme se nourrir, se loger, se soigner, etc.

### OUTRE-MER :

Cela signifie « au-delà des mers ». Ce mot est utilisé pour désigner les territoires qui se situent au delà des mers par rapport à l'Hexagone. Mais pour les habitants des Outre-mer, c'est l'Hexagone qui se situe au-delà des mers...

### UNE PERSONNE EST "SANS-DOMICILE" ...

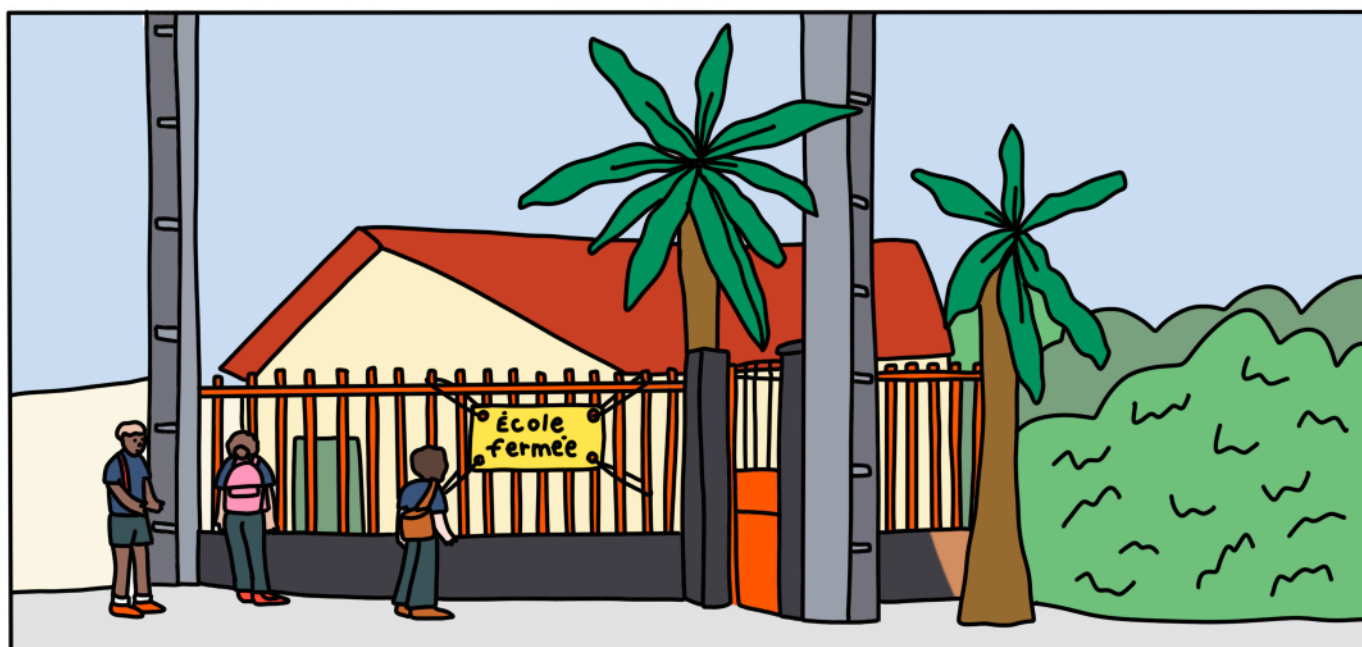
lorsque la nuit précédente elle a dormi dans un centre d'hébergement d'urgence, un hôtel social, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou dans un lieu qui n'était pas prévu pour l'habitation, comme la rue ou les abris de fortune.

## 2 - LE DROIT À LA SANTÉ, À L'EAU ET À UN ENVIRONNEMENT SAIN

LA CIDE INDIQUE QUE TOUS LES ENFANTS ONT LE DROIT D'AVOIR LES MEILLEURS SOINS DE SANTÉ POSSIBLE, DE L'EAU POTABLE, DE LA NOURRITURE Saine ET DE VIVRE DANS UN ENVIRONNEMENT PROPRE ET SÛR.



Le droit à l'eau n'est pas toujours respecté pour certains territoires d'Outre-mer, c'est le cas en Guadeloupe et à Mayotte. En effet, l'eau y est régulièrement peu ou pas accessible et chère, notamment en raison de la **pollution\***, la sécheresse, et le manque d'infrastructures. Le **changement climatique\*** et l'augmentation des catastrophes naturelles représentent un obstacle supplémentaire privant les enfants les plus vulnérables de cette ressource essentielle. Les enfants sont les premières victimes de ce manque d'accès à l'eau potable. Pourquoi ? Parce que c'est souvent aux enfants et particulièrement aux filles que revient la tâche d'aller récupérer de l'eau pour leur famille. Cela a des conséquences négatives sur leur santé et leur éducation. Ces problèmes liés à l'eau privent des milliers d'enfants d'une éducation de qualité. Parfois, les établissements scolaires se trouvent dans l'obligation de fermer par manque d'eau pour les élèves.



Par ailleurs, il peut également être difficile pour les enfants de voir un médecin pour se faire soigner parce que là où habitent certains enfants il y a peu, voire pas d'hôpitaux proches des habitations et les transports en commun ne sont pas toujours accessibles, comme en Guyane et à Mayotte.

LE  
SAVAIS-  
TU ?

EN PLUS DE LA SANTÉ PHYSIQUE, LES ENFANTS FONT ÉGALEMENT FACE À DES ENJEUX IMPORTANTS EN MATIÈRE DE SANTÉ MENTALE\* AVEC UNE PRISE EN CHARGE PLUS OU MOINS FAIBLE EN FONCTION DES TERRITOIRES. À MAYOTTE, BEAUCOUP D'ENFANTS ONT DES PARENTS QUI N'ARRIVENT PAS À OBTENIR DES PAPIERS POUR RESTER EN FRANCE. CES ENFANTS VIVENT DANS LA PEUR CONSTANTE DE VOIR LEURS PARENTS ÊTRE EXPULSÉS DANS UN AUTRE PAYS, CE QUI A DES CONSÉQUENCES NÉGATIVES SUR LEUR SANTÉ MENTALE.

EN GUADELOUPE, JUSQU'À 80% DE L'EAU PRODUITE EST PERDUE À CAUSE DES FUITES DANS LES RÉSEAUX. DES COUPURES D'EAU SURVIENNENT AU QUOTIDIEN, ELLES PEUVENT DURER PLUSIEURS SEMAINES ET TOUCHENT ENVIRON 90 000 ENFANTS.



L'UNICEF  
RECOMMANDE  
DE :

- garantir un accès aux soins de santé et à l'eau potable pour tous les enfants ;

- sensibiliser sur la santé mentale des enfants, des adolescents et des adultes.



### CHANGEMENT CLIMATIQUE :

Lorsque la température qu'il fait sur notre planète change. Le climat de la Terre a toujours connu des cycles naturels de changement. Aujourd'hui, la Terre se réchauffe plus rapidement à cause de l'activité humaine : on parle alors de réchauffement climatique.

### POLLUTION :

Lorsque les humains produisent des déchets qui sont parfois relâchés dans la nature sans que celle-ci puisse s'en débarrasser naturellement.

### SOUS-NUTRITION :

Quand une personne souffre d'un manque important de nourriture et qu'elle dépense plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

### SANTÉ MENTALE :

Elle correspond à un état de bien-être émotionnel, psychologique et social. « Ma santé mentale » c'est : comment je me sens dans mon corps, dans ma tête ? Quelles sont mes émotions lorsque je suis seul ou avec les autres ? Tout le monde a une santé mentale et elle peut changer en fonction des périodes.



### 3 - LE DROIT À L'ÉDUCATION

D'APRÈS LA CIDE, CHAQUE ENFANT A LE DROIT À UNE ÉDUCATION. L'ÉCOLE PRIMAIRE DOIT ÊTRE GRATUITE. CHAQUE ENFANT DOIT AVOIR ACCÈS À L'ÉDUCATION SECONDAIRE ET À L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE. LES ENFANTS DOIVENT ÊTRE ENCOURAGÉS À ATTEINDRE LE NIVEAU D'ÉDUCATION LE PLUS ÉLEVÉ POSSIBLE. LA DISCIPLINE À L'ÉCOLE DOIT RESPECTER LES DROITS DE L'ENFANT ET NE DOIT JAMAIS UTILISER DE LA VIOLENCE.

Certains enfants dans les territoires d'Outre-mer peuvent rencontrer des obstacles pour accéder à l'école pour plusieurs raisons : notamment la distance entre leur domicile et les établissements scolaires, le manque de transport, et de personnel... Parfois, les enfants et jeunes doivent parcourir de longues distances pour aller à l'école.



Compte tenu de la richesse des langues régionales parlées en Outre-mer, certains enfants dans ces territoires ne parlent pas le français avec leur famille. Lorsque le français est la seule langue qui est parlée à l'école, ils peuvent avoir plus de difficultés à y apprendre et à s'y sentir bien.

28



ACCÈS À L'ÉDUCATION

#### LE SAVAIS-TU ?

EN GUYANE, DE NOMBREUX ENFANTS HABITENT DANS DES VILLAGES TRÈS ISOLÉS DES ÉCOLES ET ACCESSIBLES UNIQUEMENT EN PIROGUE. LES JEUNES PEUVENT ÊTRE AMENÉS À QUITTER LEURS FAMILLES DÈS LE COLLÈGE POUR REJOINDRE LA CÔTE DE LA GUYANE, S'IL N'Y A PAS DE COLLÈGE PRÈS DE LEUR FAMILLE. CETTE SITUATION LES CONFRONTE À UNE VIE TOTALEMENT DIFFÉRENTE DE LEUR VIE AU VILLAGE ET PEUT ENTRAÎNER DES RISQUES SUR LEUR BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE, LEUR DROIT À LA PROTECTION ET LEUR SANTÉ MENTALE.

#### L'UNICEF RECOMMANDE DE :

- garantir le droit à l'éducation et lutter contre la non-scolarisation des enfants ;
- permettre à tous les enfants scolarisés d'avoir accès à un service de restauration scolaire ;
- permettre à chaque enfant d'apprendre dans sa langue.



## 4 - LE DROIT À LA PROTECTION

D'APRÈS LA CIDE, LES GOUVERNEMENTS DOIVENT PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA VIOLENCE, LES MAUVAIS TRAITEMENTS ET LE MANQUE DE SOINS ET D'ATTENTION DE LA PART DE TOUTES LES PERSONNES QUI S'OCCUPENT D'EUX.



En Hexagone comme dans les Outre-mer, les droits des enfants étrangers sont souvent moins respectés que ceux des autres enfants. C'est notamment le cas des **mineurs non accompagnés\*** (MNA). Malgré ses condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme, la France continue d'avoir recours à l'**enfermement administratif\*** des familles avec enfants et des mineurs non accompagnés dans des centres de rétention administrative. **Mayotte est le territoire où la France enferme le plus d'enfants : ils sont 40 fois plus qu'en Hexagone à être interpellés, placés en rétention et éloignés sans aucun représentant légal.** Les conditions de vie inadaptées dans ces centres fermés entraînent des conséquences dramatiques sur la santé mentale et physique des enfants et des jeunes. **Un enfant ne devrait jamais être enfermé à cause de ses origines ou du statut de ses parents.**

Tout comme en Hexagone, certains enfants dans les territoires d'Outre-mer peuvent être confrontés aux violences au sein de leur famille. Malgré cela, les signalements de violence commis sur les enfants sont faibles, notamment parce que les enfants n'osent pas en parler par peur des conséquences. Parfois, leur parole n'est pas prise en compte en raison de leur jeune âge.

TU ES VICTIME DE VIOLENCES ? UN ADULTE TE FAIT DU MAL, TE FAIT PEUR ?  
TU PENSES QU'ON FAIT DU MAL À UN AUTRE ENFANT ? DES ADULTES SONT LÀ  
POUR T'AIDER, APPELE LE 119. C'EST UN NUMÉRO GRATUIT POUR LES ENFANTS,  
OÙ DES ADULTES DE CONFIANCE T'ÉCOUTERONT ET T'AIDERONT.

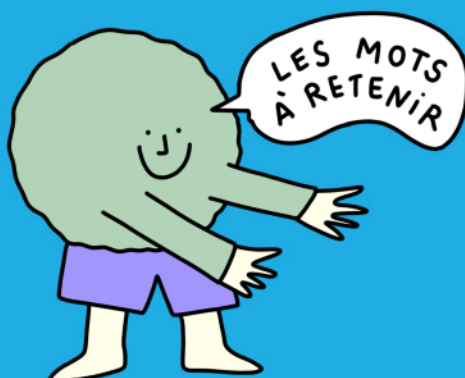


BONJOUR !  
ICI LE 119\*,  
COMMENT  
PUIS-JE  
T'AIDER ?

\* APPELE LE **05 30 30**, SI TU  
VIS EN NOUVELLE-CALÉDONIE !

L'UNICEF  
RECOMMANDE DE :

- sensibiliser les enfants et les adolescents des Outre-mer aux signalements des violences ;
- mettre fin à l'enfermement administratif des enfants.



### MINEURS NON ACCOMPAGNÉS :

Personne de moins de 18 ans présente sur le territoire sans aucune personne majeure légalement responsable et qui la prend en charge, comme par exemple un parent.

### ENFERMEMENT ADMINISTRATIF :

C'est le maintien dans un lieu fermé et contrôlé par les autorités (un centre de rétention administrative), de personnes étrangères qui font l'objet d'une mesure d'éloignement vers un autre pays que la France.

## 5 - LE DROIT À LA PARTICIPATION

PARTICIPER, C'EST POUVOIR DONNER SON AVIS ET SES IDÉES QUAND LES ADULTES PRENNENT DES DÉCISIONS. TOUS LES ENFANTS DU MONDE ONT LE DROIT DE S'EXPRIMER ET QUE LEUR AVIS SOIT PRIS EN COMPTE, QUE CE SOIT À LA MAISON, À L'ÉCOLE, AU SEIN DE LA VILLE OU DE LA COMMUNAUTÉ...



Le droit à la participation occupe une place importante dans la **Convention internationale des droits de l'enfant** puisqu'il constitue l'un de ses quatre principes fondamentaux, les trois autres principes étant la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit de vivre, de survivre et de se développer.

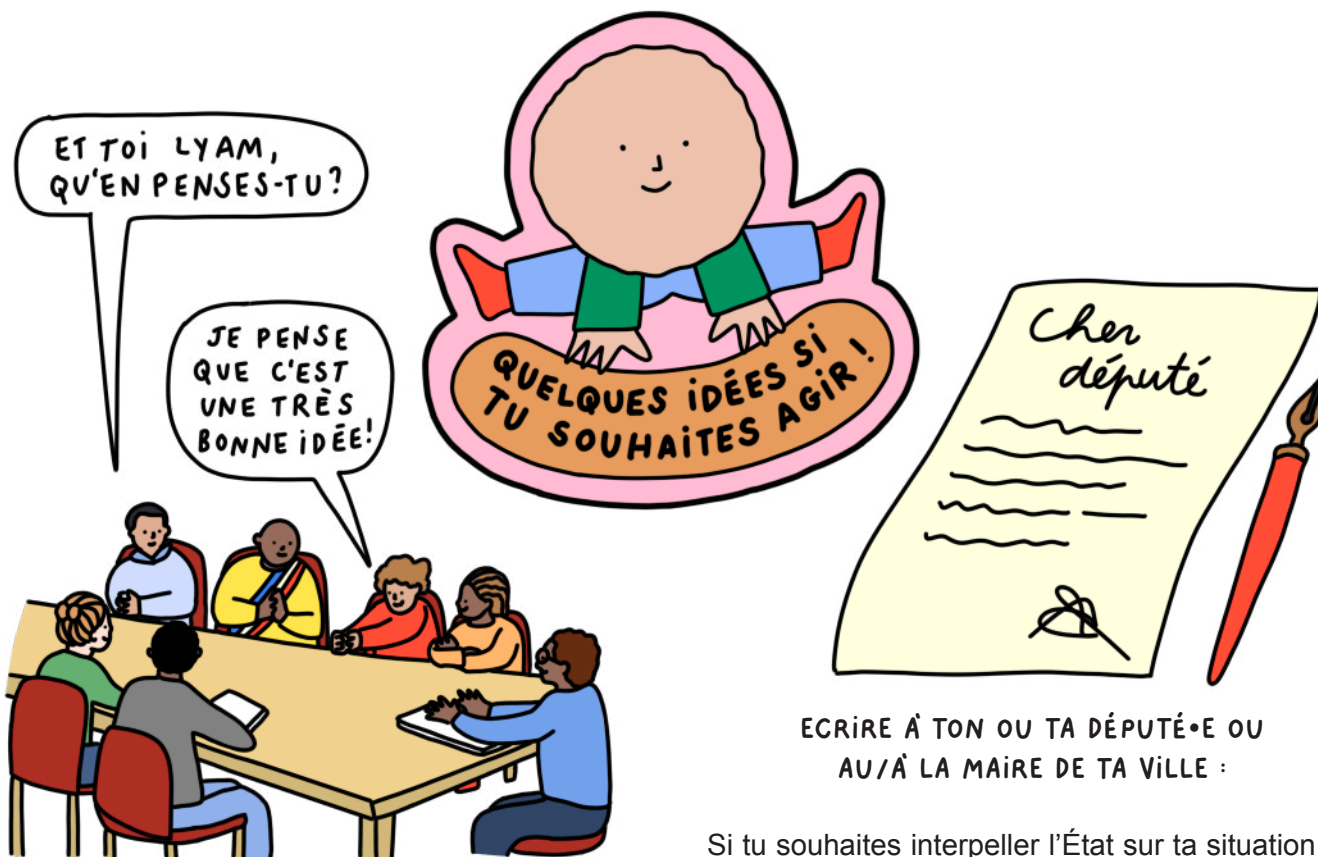


Ce droit n'est pas toujours appliqué car peu connu, mal compris et considéré comme moins important. Dans certains endroits des Outre-mer, il y a des règles ou raisons propres à chaque territoire qui ne favorisent pas toujours le droit à la participation (en plus de la pauvreté, du décrochage scolaire, des discriminations...). Pourtant, la population de ces territoires est majoritairement jeune. **Mayotte et la Guyane sont même les régions les plus jeunes de France avec plus de 50% de la population âgée de moins de 18 ans à Mayotte !**

Il est donc particulièrement important de permettre aux enfants et aux adolescents de donner leur avis sur les décisions prises par les adultes, notamment les décisions politiques qui les concernent. Il existe néanmoins des endroits dans des villes, des départements et des régions qui permettent de prendre en compte l'opinion des enfants comme des Conseils de jeunes ou des Conseils de village. Certains enfants des territoires d'Outre-mer ne parlent pas le français avant leur entrée à l'école (on compte 54 langues dans les Outre-mer), il faut donc être vigilant pour qu'ils puissent être écoutés.

### L'UNICEF RECOMMANDE DE :

- sensibiliser les enfants et adolescents sur le droit d'être entendu en prenant en compte les langues régionales parlées ;
- aller vers les enfants et les jeunes les plus vulnérables pour leur permettre d'exprimer leurs besoins, préoccupations et recommandations sur tous les sujets qui les intéressent.



### FAIRE PARTIE DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS DE TA COMMUNE

Il existe des Conseils municipaux et départementaux d'enfants ou de jeunes au sein de la mairie de ta ville ou de ton département, où des enfants et des jeunes sont élus et se réunissent pour donner leur avis, faire entendre leur voix. Tu peux toi aussi participer aux décisions prises par ta Ville ou ton Département et partager tes préoccupations concernant le non-respect des droits de l'enfant partout en France, notamment dans les Outre-mer.

### ÉCRIRE À TON OU TA DÉPUTÉ·E OU AU/À LA MAIRE DE TA VILLE :

Si tu souhaites interpeller l'État sur ta situation en tant qu'enfant vivant dans les Outre-mer ou si tu vis dans l'Hexagone et que tu souhaites alerter sur la situation des enfants dans ces territoires, tu peux le dire à ton député. Pour lui parler, tu peux lui envoyer une lettre ou un email. Toutes les adresses sont sur le site de l'Assemblée Nationale. Il n'est pas certain que tu reçoives une réponse mais plus le sujet revient et plus il y a de chances qu'il soit pris en compte. Tu peux également écrire au maire de ta ville pour qu'il fasse respecter les droits de l'enfant dans la ville. N'hésite pas à regarder les recommandations de l'UNICEF France sur le site dédié aux villes : « [villeamiedesenfants.fr](http://villeamiedesenfants.fr) ».



### PARTICIPER À LA CONSULTATION NATIONALE DES 6-18 ANS DE L'UNICEF :

Cette consultation qui a lieu tous les deux ans te permet de donner ton avis sur ta vie de tous les jours, à l'école, avec tes amis, à la maison, dans ta ville... tous les enfants et adolescents de France aussi bien dans l'Hexagone que dans les territoires d'Outre-mer peuvent répondre de manière anonyme et confidentielle. Ce que tu nous diras permettra aussi que des adultes puissent prendre des décisions qui conviennent mieux aux besoins des enfants. Retrouve toutes les informations sur [tavoixtesdroits.unicef.fr](http://tavoixtesdroits.unicef.fr).





**TU AS ENTRE 10 ET 26 ANS ? TU VEUX CONTRIBUER  
À UN MONDE MEILLEUR, AGIR POUR UNE CAUSE  
SOLIDAIRE ET FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES ENFANTS  
ET DES JEUNES EN FRANCE ET DANS LE MONDE ?**

Deviens Jeune Ambassadeur ou Jeune Ambassadrice de l'UNICEF France ! Rejoins une communauté de plus de 6 000 bénévoles engagés sur des projets solidaires permettant de défendre les droits des enfants. Tu pourras participer aux actions en faveur de : l'éducation, la protection des enfants, l'égalité filles-garçons, la santé, la lutte contre le changement climatique...

Pour en savoir plus sur les droits de l'enfant grâce  
à des activités et fiches conçues pour toi :

**FLASH CE QR CODE OU RDV SUR MY.UNICEF.FR !**



Pour aller plus loin, retrouve le rapport « Grandir sans chez soi »  
ainsi que sa synthèse sur le site [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr).